

**SAC-921210**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

119e réunion spéciale du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 10 décembre 1992

9 h Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENTS-ES**

Jean-Bernard Robichaud, président

Paul Albert

Mariana K. Antonescu

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Lise Caron

Julien Chiasson

Wilkie Darismé

Nassir El-Jabi

Marie-Élisa Ferran

Normand Gionet

Fernand E. Girouard

Alice Guérette-Breau

Christophe Jankowski

Paul Lanctôt

Fernand Landry

Rodrigue Landry

Roland G. LeBel

Jeannette LeBlanc

Ronald C. LeBlanc

André Leclerc

Albert Lévesque

Victorin Mallet

Chadia Moghrabi

Mariam Ali Moussa

Fernande Paulin

Marielle Préfontaine

Arsène Richard

John Sichel

Lita Villalon  
Paul Ward  
Francis Weil

*INVITÉS*

Paul-Émile Benoit  
Rhéal Bérubé  
Gérald Boudreau  
Médard Collette  
Louis Malenfant  
Maurice Rainville  
Viateur Viel  
Pierre Dion, président d'assemblée  
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Fernand Arsenault, Armand Caron, Léandre Desjardins, Nicolas Landry,  
Lisette Michaud, Bernard Nadeau et Shelley Robinson

ABSENTS: Normand Carrier, Line Chiasson et Hektor Haché Haché

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4. CORRESPONDANCE	3
5. ORDRE DU JOUR	3
6. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES	3
7. MODIFICATION À L'ARTICLE 54 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	7
8. DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE: NOUVEAU NOM	7
9. PLAN STRATÉGIQUE 1992-1995	8
10. AFFAIRES NOUVELLES	15
10.1 Formation des maîtres	15
10.2 Études environnementales	16
10.3 Évaluation du Maclean's	16
11. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	17
12. CLÔTURE	17

ANNEXES 18

ANNEXE A: Modification à l'article 54 des Statuts et règlements 19

ANNEXE B: Plan stratégique 1992-1995 20

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 6. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes à cette réunion spéciale. Les personnes suivantes se sont excusées: Fernand Arsenault, Armand Caron, Léandre Desjardins, Nicolas Landry, Lisette Michaud, Bernard Nadeau et Shelley Robinson. Il précise que Fernand Arsenault sera remplacé par Maurice Rainville à titre d'observateur. Il souhaite une bienvenue toute particulière à Mariam Ali Moussa, étudiante de 2e cycle, de même qu'à Gérald Boudreau, vice-recteur à l'enseignement de l'Université Sainte-Anne.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

## 4. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général précise qu'il ne fera lecture que des lettres qui se rapportent à l'ordre du jour.

4.1 Lettre de Rodrigue Landry (1992 12 04), relativement au nouveau nom du Département d'éducation professionnelle.

4.2 Lettre de Léozée Gallant (1992 12 04), relativement au nouveau nom du Département d'éducation professionnelle.

4.3 Lettre d'Adrien Bérubé adressée au Recteur (1992 12 09), relativement à l'entrevue que ce dernier a accordé à Radio-Canada en rapport avec l'évaluation du Maclean's.

## 5. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président précise que les points de la dernière réunion doivent être ajoutés à la rubrique Affaires nouvelles

- Formation des maîtres
- Études environnementales
- Évaluation du Maclean's

L'ordre du jour n'a pas besoin d'une résolution pour adoption, selon le Président.

## 6. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES

Marielle Préfontaine explique.

R: 01-SAC-921210

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que les modifications proposées aux règlements universitaires soient adoptées."

•Concernant le règlement 1.21, j'ai un problème quand on spécifie une ou deux sessions, c'est à la discrétion de qui?

•Préfontaine: Du doyen, directeur ou directrice.

Cet ajout sera fait.

•Le règlement 10.10, doit-il être considéré séparément du règlement 10.4.1? Sont-ils liés?

•Préfontaine: Les deux sont séparés.

•SG: Au règlement 1.21, lorsqu'on parle de faculté ou école, il faut ajouter "ou le centre".

Le proposeur et le secondeur acceptent.

*Amendement*

R: 02-SAC-921210

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Francis Weil

"Que la proposition soit scindée afin de voter séparément les modifications au règlement 10.4.1."

Vote unanime ADOPTÉ.

On traite d'abord des autres règlements.

P: 03-SAC-921210

Il est proposé par Rodrigue Landry et appuyé par Adrien Bérubé

"Que la définition de Cours de service se lise comme suit: Cours offert par une unité académique comme moyen spécifique pour atteindre les objectifs d'un programme d'une autre unité académique."

Président: Je préférerais tableur cette proposition et la retourner.

P: 04-SAC-921210

Il est proposé par Lita Villalon et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le règlement Cours de service soit retourné pour étude."

Vote Pour 5 Contre 21 REJETÉ.

*Sur l'amendement*

- Ce n'est pas un amendement, c'est une autre proposition.
- Président: Je ne peux la recevoir comme amendement.
- Un membre demande le vote.
- Point d'ordre. Quelqu'un qui a parlé en faveur de la proposition ne peut demander le vote.
- J'ai parlé du règlement 10.4.1.

*Amendement*

R: 05-SAC-921210

Il est proposé par Julien Chiasson et appuyé par Paul Ward

"Que la proposition soit scindée excluant le règlement 1.XX."

Vote Pour 19 Contre 7 ADOPTÉ.

*Sur la proposition principale: règlements 1.21, 5.1 et 10.10*

Vote Pour 24 Contre 2 ADOPTÉ.

*Les règlements modifiés sont les suivants*

1.21 Étudiant ou étudiante libre

Personne qui, avec l'autorisation de son doyen, directeur, directrice, suit un ou plusieurs cours sans être inscrite à un programme d'études.

Pour les personnes inscrites à temps complet, ce statut n'est accordé que pour deux sessions consécutives après quoi, elles sont invitées à demander l'admission à un programme d'études. Ce statut est donné pour permettre un perfectionnement ou un complément de formation professionnelle ou préciser des besoins de formation et les possibilités d'études susceptibles d'y répondre.

Pour les personnes exclues de leur programme en raison de notes insuffisantes, ce statut peut être accordé avec des conditions spéciales définies par la faculté, l'école ou le centre

au moment de l'inscription. Il n'est accordé que pour une ou deux sessions consécutives à la discrétion du doyen, directeur ou directrice. Les personnes bénéficiant de ce statut devront normalement suivre 15 crédits de cours durant une session d'études en plus de remplir les conditions définies au moment de leur admission.

### 5.1 Étudiant ou étudiante à temps complet

La personne étudiant à temps complet qui désire s'inscrire à des cours doit:

- a) être admise dans un programme d'études de l'Université ou avoir reçu de son doyen, directeur, directrice, l'autorisation de suivre des cours avec un statut particulier;
- b) recevoir sa carte d'identité, sans laquelle elle ne peut se présenter aux épreuves de contrôle ni à la bibliothèque;
- c) régler ses droits de scolarité au Service des finances;
- d) faire approuver son choix de cours par son responsable de programme;
- e) dans le cas d'une inscription préalable par courrier ou par téléphone, faire entériner son inscription et valider sa carte étudiante avant la date limite de changement de cours prévue au calendrier universitaire à défaut de quoi l'inscription sera automatiquement annulée.

### 10.10 Reprise d'un cours non réussi

À moins d'obtenir une autorisation spéciale du doyen, directeur, directrice, un cours non réussi (E) ne peut être repris qu'une seule fois. Une justification écrite de chaque exception doit être consignée au dossier officiel de l'étudiant ou étudiante avec copie conforme au doyen de la faculté de qui relève le cours.

#### *Sur le règlement 10.4.1*

•Préfontaine: Je serais prête à faire un compromis. D'abord ce règlement s'applique seulement au premier cycle. Je serais prête à proposer de modifier les dates de la façon suivante: 15 octobre au lieu du 30 septembre et 15 février au lieu du 31 janvier.

Le secondéur accepte.

•Concernant les nouvelles dates, j'ai compris qu'il n'y aurait pas d'évaluation. Est-ce que cela veut dire qu'il serait souhaitable d'avoir une évaluation?

•Préfontaine: On ne propose pas dans ce règlement une évaluation avant le retrait. Ce n'est pas réglementé.

Vote Pour 21 Contre 5 ADOPTÉ.

*Le règlement modifié est le suivant*

10.4.1 L'étudiant ou étudiante, avec l'autorisation de son doyen, directeur, directrice, peut abandonner un ou plusieurs cours de son programme jusqu'au 15 octobre de la session d'automne et jusqu'au 15 février de la session d'hiver. La date limite d'abandon d'un cours d'une durée de deux sessions (automne, hiver) est le 15 février. Tout abandon après ces dates entraîne normalement un E au dossier de l'étudiant ou étudiante. Les cours qui ne suivent pas l'horaire régulier d'une session sont exclus de ce règlement et la date limite d'abandon reste à la discrétion du doyen, directeur, directrice.

*Sur le règlement 1.XX Cours de service*

- J'aimerais savoir si le cours de français langue parlée et écrite est un cours de service?
- Préfontaine: Ce sont des cours obligatoires dans tous les programmes. Ce ne sont pas des cours de service.
- Est-ce qu'on considère que les cours FR 1875 et FR 1876 sont donnés comme cours de service aux sciences?
- Préfontaine: Un cours de service est un cours fait sur mesure pour une autre unité.

Le vote est demandé.

Vote Pour 6 Contre 20 REJETÉ.

R: 06-SAC-921210

Il est proposé par Rodrigue Landry et appuyé par Adrien Bérubé

"Que la définition de Cours de service se lise comme suit: Cours offert par une unité académique comme moyen spécifique pour atteindre les objectifs d'un programme dans une autre unité académique."

Vote Pour 17 Contre 8 ADOPTÉ.

*La définition du nouveau règlement est la suivante*

1.XX Cours de service

Cours offert par une unité académique comme moyen spécifique pour atteindre les objectifs d'un programme dans une autre unité académique.

PAUSE 10 h 37

REPRISE 10 h 47

## 7. MODIFICATION À L'ARTICLE 54 DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

(Voir l'annexe A, page 19)

Marielle Préfontaine explique les modifications. La raison pour laquelle on a enlevé un paragraphe c'est que les professeurs qui siègent au Sénat le font en tant que professeur et non comme représentant de la faculté ou école.

R: 07-SAC-921210

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Victorin Mallet

"Que les modifications proposées à l'article 54 des Statuts et règlements soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 8. DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE: NOUVEAU NOM

Le Secrétaire général précise que suite à la lettre du 2 novembre, le BDS s'est demandé si ce nom traduisait vraiment ce qu'on voulait dire et la Faculté a proposé un autre nom.

R: 08-SAC-921210

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Rodrigue Landry

"Que le Département d'éducation professionnelle devienne le *Département d'enseignement de la technologie*."

Vote unanime ADOPTÉ.

## 9. PLAN STRATÉGIQUE 1992-1995

(Voir l'annexe B, page 20)

Jean-Bernard Robichaud fait un bref exposé. Le dépôt du document pour officialisation représente la première étape. Au-delà de l'adoption d'un plan de trois ans, il y a une volonté affirmée par l'institution que notre projet de l'Université soit constamment au centre de nos préoccupations afin de le mettre à jour régulièrement.

Ce processus aura des conséquences structurelles et à long terme. Le succès de cette résolution se mesurera par le fait qu'un deuxième suivra le premier et un troisième suivra le deuxième. Ça vise à nous sortir de la gestion à la petite semaine et à présenter cette perspective. Il y aura donc des suites.

Il y a plusieurs volets qui n'y sont pas et qui suivront dans une deuxième étape. Le parti pris est de tenter à l'intérieur du mandat d'un recteur une phase de définition de 2 ans et 3 ans d'application.



J'invite les sénateurs à considérer l'enjeu et la signification profonde de ce qu'on tente de faire. C'est un exercice qui a demandé un investissement énorme en temps et en ressources humaines. On n'a pas fait le compte du nombre de documents, des comités constitués ni des démarches entreprises. Je donne à titre indicatif que cette question a été présentée six fois au Conseil des gouverneurs et sept fois au Sénat. On n'est pas devant un produit étranger.

Le produit a été enrichi à chaque étape de la consultation. Ça donc fait l'objet de nombreuses consultations. Dans la consultation, je trouve que ça n'a pas très bien réussi. C'est au niveau du scepticisme rencontré qui semblait dire qu'on était pas sûr que ça se réaliserait. Ça fait partie de la réalité. Je pense que, comme équipe de gestion, nous avons beaucoup appris et avons encore beaucoup à apprendre. J'espère que ça va inciter les gens à participer davantage.

Je dis qu'il s'agit d'un aboutissement important et je compte sur l'appui du Sénat et du Conseil pour l'adoption de ce premier plan. J'ai besoin d'un instrument comme celui-là. Il faut présenter une perspective de développement. Je compte utiliser ce plan. J'ai déjà écrit une lettre au premier Ministre. On nous a encouragé à continuer cette démarche afin de préciser où l'Université veut s'en aller. Le plan peut aussi être utilisé en demande devant l'inter-conseil pour une Chaire de développement en industrie environnementale. La demande est pour 1.5 million. Je demande un appui au premier Ministre, on veut aller chercher notre part. On demande pour un transfert de la technologie, on demande des sommes pour le CISTI et on utilise le rationnel du plan stratégique. Il est important pour justifier nos requêtes.

Je ne demande pas un appui ligne par ligne ni mot par mot. Je demande de saisir ce qu'il y a dans ce projet, si vous êtes d'accord avec les objectifs et les orientations pour les 2 ou 3 prochaines années et même pour plus de 3 ans. Il y a trop de monde qui pense qu'on propose un défi stratégique pour 3 ans. C'est pour 20, 30 ans. La partie de mise à jour nous incite à regarder en avant et non à nos pieds. L'approbation ne veut pas dire que vous êtes entièrement d'accord. Ça rendra plus service si on l'a que si on ne l'avait pas.

R: 09-SAC-921210

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Paul Ward

"Que le Sénat adopte le document de planification stratégique, étant entendu que l'esprit des remarques des sénateurs sera intégré à la version finale et que le Sénat recommande au Conseil des gouverneurs d'adopter le document tel que modifié suite à la présente séance du Sénat."

•Y aurait-il lieu d'avoir un Comité plénier?

•Recteur: Je n'y vois pas d'inconvénient. S'il y a un consensus qui se dégage, on pourrait intégrer les modifications dans le texte qui ira à l'éditeur.

R: 10-SAC-921210

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par John Sichel

"Que le Sénat se transforme en Comité plénier."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 11 h 15.

R: 11-SAC-921210

Il est proposé par John Sichel et appuyé par Julien Chiasson

"Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

PAUSE 14 h 55

REPRISE 15 h 15

Président: Nous venons de terminer le Comité plénier. Nous avons quatre avis d'amendement.

*Amendement*

R: 12-SAC-921210

Il est proposé par Rodrigue Landry et appuyé par Fernand Landry

"Que la dernière phrase du 5e paragraphe de la section 2 se lise comme suit: «Elle favorise le développement de la recherche et des programmes dans les secteurs de pointe»."

La mission n'est pas seulement sur la science et la technologie nouvelle. Ça donnerait plus de poids d'en faire un objectif.

•Si vous revenez au début du processus, il y avait une question qui avait fait ressortir plusieurs choses sur les besoins des acadiens en science et technologie. On a voulu intégrer cela et c'est seulement dans le dernier rapport que ça apparaît. J'aurais préféré que ce soit dans la mission et aussi dans les objectifs. À savoir où il doit se trouver? Quelle sorte de société acadienne vous voulez? En voulez-vous une à la hauteur de la société canadienne? Il faut prendre son courage et insister que ce soit une priorité. Regardons le secteur des pêches qui sont dans le "mess" présentement. Si on n'a pas le courage d'aller de l'avant, c'est cela qui est à la base de la technologie. J'insiste que ça reste dans la mission, mais aussi comme un objectif.

- Si on craint que la science et la technologie prenne trop le devant, n'enlever surtout pas "notamment". Le compromis serait entre l'enlever ou le garder.
- À moyen terme on peut prioriser la science et la technologie, mais dans la mission, de là à privilégier surtout les sciences et la technologie; implicitement, ce que ça va dire c'est l'orientation que prendra l'Université. Je suis d'accord que c'est important, mais pas pour en faire partie intégrante de la mission de l'Université.
- Je ne suis pas d'accord de l'enlever de la mission. La mission est à long terme. On est à la veille du 21<sup>e</sup> siècle qui sera le siècle de la science et de la technologie. Il y a du rattrapage à faire.
- C'est une affaire plus facile à régler qu'on le croit. Cela ne veut pas dire qu'on veut transformer l'Université en faculté de sciences et de technologie. Si le mot "surtout" ne fait pas l'unanimité, le remplacer par: par exemple.
- Je favorise l'amendement. Quand on fait référence aux secteurs de pointe, les secteurs de pointe dans les disciplines scientifiques changent aussi. En autant qu'on maintienne "dans les secteurs de pointe".
- Recteur: On pourrait faire une bataille de mots. L'important est le sens. Par "secteurs de pointe", ça voudrait dire la science et la technologie dans un sens plus large. C'est peut-être le sens qu'on donne à "science et technologie". Je crois que si on disait "favoriser le développement" ça n'élimine pas le reste. L'idée c'est la recherche et les programmes scientifiques et technologiques. Il y a peut-être des gens qui se sentent exclus. Le problème n'est pas fondamental. Le fonds n'essaie pas de défendre un territoire. Je reçois bien le message. Il faut trouver ce qu'on veut dire et comment le dire.
- L'esprit n'est pas d'enlever l'importance de la science et de la technologie. On le met plus visible en étant dans les objectifs. Je suis d'accord sur l'importance de la science et de la technologie. Il n'y a pas seulement les besoins technologiques qui sont importants. Il y a aussi les valeurs humaines qu'il faut privilégiées. Les termes "secteurs de pointe" se réfèrent à tous les secteurs de pointe. En plus, on en fait un objectif.

Vote Pour 15 Contre 11 ADOPTÉ.

#### *Amendement*

R: 13-SAC-921210

Il est proposé par Rodrigue Landry et appuyé par Fernand Landry

"Qu'un objectif supplémentaire soit ajouté à la section 6.2, soit un objectif 6.2.5 qui se lirait comme suit: «Favoriser le développement de la recherche et des programmes dans les secteurs de pointe, surtout en science et en technologie»."

Vote unanime ADOPTÉ.

Le Recteur précise qu'en ce qui concerne les services à la collectivité, ce sera ajouté; il n'y a pas de problème.

*Amendement*

P: 14-SAC-921210

Il est proposé par Lita Villalon et appuyé par André Leclerc

"6.1.6 *Objectif*: Accroître le niveau d'enseignement au premier cycle en révisant les critères d'admission à l'Université.

*Moyen d'action*: Impliquer les différentes facultés et écoles, de même que le Sénat académique, dans un processus de révision des conditions d'admission à l'Université."

- Villalon: Cette proposition va dans le sens de pouvoir assurer la qualité de la formation générale. Il n'y avait rien sur les conditions d'admission. Je préfère que ce soit inclus quitte à identifier les mesures d'évaluation plus tard. Il faut se pencher sur tous les critères d'admission.

- Je crains que le message transmis sera tout autre.

- Je ne suis pas confortable avec la première partie. L'idée première est de maintenir un critère d'accessibilité.

- Dans la façon de verbaliser, l'implication serait qu'on a de la difficulté parce que nos critères ne sont pas bien. Si le niveau de l'enseignement va en augmentant, ça va augmenter les critères d'admission. Le débat va reprendre.

- Étant donné que le Sénat vient de changer les conditions d'admission, les dernières modifications vont seulement entrer en vigueur en septembre 1994. Si dans le plan on dit qu'on va en avoir d'autres, dans les écoles, ce sera le fouillis. Cette proposition devrait être envoyée au Comité des programmes.

- Recteur: Le problème avec cet énoncé spécifique, je crains qu'on va limiter les objectifs spécifiques. En en ajoutant un autre, on a l'impression que la révision des critères d'admission ne va pas améliorer la qualité de l'enseignement. Les deux choses ne sont pas liées. Est-ce stratégique de le faire maintenant. Je crois que ce n'est pas le temps. On pourrait le mettre comme moyen d'action à 6.5. Je suis contre cet amendement. Cela envoie un mauvais message.

- Mon expérience me fait dire qu'une personne plus faible a une inférence sur la qualité de l'enseignement, elle ralentit le rythme de l'enseignement.

•Je voulais soulever le fait que cette proposition ne va pas à l'encontre de l'accessibilité qui est déjà dans ce texte. Depuis que je suis ici, on dit qu'on est mécontent du niveau des admissions. Il ne faut pas avoir peur d'afficher nos couleurs.

Vote Pour 9 Contre 14 REJETÉ.

*Amendement*

P: 15-SAC-921210

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Qu'au point 6.2.1, on ajoute «2e cycle»."

•Recteur: Ça me surprend qu'on me dise que dans certains programmes de 2e cycle il n'y a pas de composante R-D-C. Je pensais que ce cycle d'études était dans ce domaine.

•Pourquoi insister d'ajouter 2e cycle en 6.2.1 lorsque l'idée est déjà en 6.2.2?

Vote Pour 1 Contre 22 REJETÉ.

*Amendement*

R: 16-SAC-921210

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Jean-Bernard Robichaud

"Qu'au point 6.2.1, 2e moyen d'action, que soit ajouté le mot «collectifs» après objectifs."

•Il s'agit d'une difficulté que je vois qui ne précise pas qu'il s'agit d'objectifs collectifs.

•"Collectifs" veut-il dire à l'intérieur d'une assemblée départementale ou des objectifs collectifs entre toutes les assemblées départementales?

•Jankowski: Ceci peut avoir des effets sur d'autres projets. L'assemblée départementale peut fonctionner avec des projets individuels.

•À quoi il s'applique?

•Recteur: Ce sont les assemblées départementales une par une.

•Il faut tenir compte des constituantes, il faudrait ajouter "et sectorielle".

•Jankowski: Je suis d'accord.

•Recteur: Il faut peut-être dire "les unités académiques". Le mot "sectoriel" ne veut pas dire la même chose. J'ai bien compris ce qu'il veut.

•Recteur: J'appuie l'amendement par souci de respect académique. Ça signifie qu'il y a une liberté académique qui vise à corriger parce que certains départements ne font pas de recherche. Ça pourrait avoir un effet négatif. Ce n'est pas brimer la liberté individuelle. C'est une lacune importante si les assemblées départementales n'ont pas de cohérence dans le domaine de la recherche.

Vote unanime ADOPTÉ.

### *Amendement*

P: 17-SAC-921210

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Nassir El-Jabi

"Accentuer le transfert des connaissances et des technologies, en assurant que la Faculté des études supérieures et de la recherche applique son mandat à toutes les disciplines et à toutes les activités de R-D-C où il y a un potentiel de transfert des connaissances, le CISTI ou un organisme semblable étant associé à cette Faculté."

Ce changement doit se faire pour les raisons suivantes:

- a) Conformément aux Statuts et règlements de l'Université, ce rôle découle du mandat assigné à la Faculté des études supérieures et de la recherche.
- b) Il est nécessaire de consolider la recherche universitaire dans une seule structure académique qui chapeaute la R-D-C. Par conséquent, le CISTI doit donc faire partie de la structure de la FESR. Le CISTI devient ainsi affilié à la FESR pour la recherche de fonds, pour le transfert de technologie et des connaissances.
- c) Enfin par ce nouveau libellé de l'article 6.2.3, nous éviterons la naissance d'une autre structure bureaucratique parallèle qui devient un dédoublement de la structure existante.

Ceci implique que la notion «CISTI» ne figure plus dans l'article 6.3.1 qui mentionne comme objectif spécifique de

«Favoriser le développement de la collectivité acadienne» et *non* le transfert de technologie.

•Jankowski: La FESR a toujours réclamé la possibilité de travailler pour des levées de fonds. On nous a demandé de faire des demandes de service pour résoudre les problèmes de contrat. Je ne veux pas que ce soit perçu comme une quête de territoire. On a réclamé plusieurs fois que le lien entre CISTI et FESR soit plus fort. Dans les Statuts et règlements, on nous confie ce mandat. Ce sera intéressant de faire, dans le plan

stratégique, ce dont on rêve depuis longtemps, du développement de la recherche. Nous sommes souvent en compétition. Je demande que le CISTI soit affilié à la FESR pour la recherche de fonds; 6.2 est placé pour loger cette recommandation.

- Président: Il s'agit d'une modification à 6.3.1, on met FESR au lieu de CISTI et que ceci soit transféré comme moyen à 6.2.3.

- Recteur: Je ne sais pas si je comprends bien et si cela est recevable. Ce volet touche la prérogative du Recteur ou du Conseil des gouverneurs. Au mieux, si le Sénat est convaincu de cet argument, il pourrait recommander au Conseil des gouverneurs cette modification. Il y a l'argument du rôle de la FESR que je ne conteste pas. Le CISTI a pris une existence temporaire dans la mesure où il y a une subvention. Si elle n'est pas renouvelée, est-ce que ça va se poursuivre? Je n'ai pas d'objection que le CISTI se retrouve dans le domaine académique. Pour l'instant il est attaché au Recteur. La subvention demandée vise à créer une forme d'autosuffisance. Si c'est le cas, on pourra le transférer à une instance académique appropriée. Le CISTI n'est pas un centre de recherche. C'est un organisme intermédiaire entre les activités de recherche et la communauté. Je ne suis pas certain qu'à cette étape, si ce n'est pas perçu comme une façon pour l'Université de Moncton de financer la FESR, qu'il faudra que le Conseil se prononce sur cette proposition.

- La question posée est pourquoi se servir du plan stratégique pour corriger une structure?

- Pour éviter le dédoublement, on voudrait consolider un élément. La plupart des centres sont associés à une faculté. Il y a aussi le plan de créer une Chaire d'étude en produits durables. J'aurais préféré que ça disparaisse du plan stratégique. Si jamais CISTI continue, on verra ce qu'on fera après. Je ne vois pas ce que ça fait dans ce secteur. On devrait l'éliminer du plan stratégique.

- Il y a deux rôles importants, soit la recherche et le transfert de la technologie et des connaissances. Si on veut continuer la recherche, il faut s'assurer de l'appliquer.

- J'ai lu les objectifs de CISTI. Ma façon de lire est qu'il m'apparaît plus comme un centre de relations publiques avec l'industrie et l'entreprise qu'un centre de recherche. Il est important de le rattacher aux plus hautes instances de l'Université.

- Jankowski: La meilleure solution serait de ne pas parler du CISTI du tout. Il y a plusieurs interventions à ce sujet qui n'ont pas été prises en considération. Ça doit être discuté au Sénat. Je ne crois pas que le CISTI soit un centre de relations publiques. Éventuellement, j'aurai la responsabilité de ce centre même si je ne le veux pas. L'autosuffisance souhaitée a déjà été promise dans la deuxième année d'existence. Il n'a pas atteint le niveau de suffisance. Ce centre est un centre de transfert de technologie et non un centre de recherche.

- Recteur: On s'entend bien pour dire que le CISTI n'est pas un centre de recherche. C'est un bras de marketing de la recherche qui se fait à l'Université de Moncton. L'objectif

principal est de valoriser la recherche et d'annoncer la nouvelle dans l'industrie et de sauver du temps précieux à des chercheurs. Je préfère le laisser dans 6.3. À l'enlever complètement, on enlève les arguments importants pour une entente avec le Gouvernement. L'objectif est de 900 000\$ sur 5 ans.

Vote Pour 6 Contre 17 REJETÉ.

#### *Amendement*

R: 18-SAC-921210

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Alice Guérette-Breau

"Au point 6.4.2, 1er moyen d'action, il faut lire: En priorité, soutenir la pédagogie universitaire en mettant sur pied un service d'aide à la pédagogie universitaire."

Ceci remplace le premier moyen en 6.4.2.

- Richard: J'ai employé cette formule parce je l'ai trouvée dans le rapport Smith. On a déjà eu un colloque sur le campus. Le sondage souhaitait un service pour améliorer la pédagogie. Après évaluation, s'il y a des lacunes dans l'enseignement, il n'y a pas d'agence où aller pour s'améliorer. Les experts du campus ont leur pleine charge. Il n'y a pas d'instance où aller pour améliorer notre enseignement.

- L'idée d'un centre de pédagogie, je le vois dans un contexte de ressources. Il faudra aller chercher d'autres postes ailleurs. C'est une question de priorités. L'Université n'a pas les ressources. Je préfère aller dans l'action. Je préférerais instaurer un centre linguistique pour améliorer le français des professeurs et des étudiants.

- Le Conseil des doyens de droit subventionne une clinique de formation. J'y suis allé. C'est une expérience extraordinaire. On devrait former un réseau dans le domaine de la pédagogie pour que les jeunes professeurs aient des notions de pédagogie.

- Dans les conventions collectives, l'Université s'engage à avoir un service de pédagogie universitaire. Ça nous est déjà accordé.

- Recteur: Il faudra, si c'est sérieux, que ça débouche sur des choses concrètes. J'accepterais cet amendement surtout parce que ça enlève de faire appel à notre corps professoral. Il y a un avantage à maintenir cet énoncé de façon générale pour éviter des dépenses de structures. Je peux vivre avec l'idée d'un service. On pourrait intégrer un séminaire de formation obligatoire en pédagogie. C'est d'autant plus dramatique si on n'alimente pas les jeunes professeurs. Je suis sympathique à cette suggestion.

Vote Pour 22 Contre 1 ADOPTÉ.

*Vote sur la proposition principale telle qu'amendée*



Vote unanime ADOPTÉ.

•Recteur: Au nom des sénateurs, je remercie le Président d'assemblée qui a facilité les choses. Je suis très satisfait de l'aboutissement de ce texte. Je vous remercie tous.

•Sur le plan stratégique, comment on va actualiser ce plan? J'ai peur de cela, j'ai peur que ça ne soit pas actualisé. Je suggère qu'un plan d'implantation soit mis en place avec un mécanisme d'évaluation. Le Sénat et le Conseil devraient dire c'est notre document et qu'on leur rende compte.

•Recteur: Je reçois cela comme un souhait d'avoir un maître plan pour l'exécution.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1 *Formation des maîtres*

Jean-Bernard Robichaud explique. Il fait état de la lettre de Normand Martin dans laquelle il parle de la mise en oeuvre de la nouvelle approche à la formation des maîtres. Léandre Desjardins a eu des échanges avec Normand Martin. Il y a une évolution importante à ce niveau. Il y a eu un article dans l'Acadie Nouvelle où le titre disait que ce n'était pas pour demain.

•R. Landry: Pour l'article de l'Acadie Nouvelle, j'ai été contacté trois fois et je les ai retournés au VRER. Et ce qui est dans l'article reflète ce que j'ai dit, mais ce n'est pas moi qui ai choisi le titre. Un baccalauréat de 120 ou 126 crédits sur 4 ans. Ça devient très serré lorsqu'une discipline veut ajouter des éléments. Il est difficile de mettre tout cela dans un certain nombre de crédits. Le Ministère veut qu'on s'entende pour 1993. Ce sera cependant très difficile.

•Recteur: Que ce soit pour 1993 ou 1994, il faudra que les instances travaillent. Il faudra notamment donner une réponse au sous-ministre Martin.

### 10.2 *Études environnementales*

Jean-Bernard Robichaud précise qu'une lettre de Christophe Jankowski, à ce propos, avait été lue à la réunion précédente. Il s'agit d'un avis de motion dans le but de présenter au Sénat une proposition de création de l'Institut d'études environnementales à l'Université de Moncton. Ce sera fait à la réunion de mars 1993.

### 10.3 *Évaluation du Maclean's*

Le Recteur demande si cette rubrique concerne la lettre d'Adrien Bérubé? Je ne veux pas prolonger la séance. Je ne veux pas en faire un point. À la dernière réunion, nous avons cette rubrique suite à la lettre de monsieur Poirier. Le point central est l'évaluation du Maclean's par rapport à cet exercice. Aucun des recteurs des universités du Québec ne

prise le genre de positionnement par rapport aux universités francophones. Je ne sais pas s'il faut investir dans ce domaine.

- On devrait sérieusement se poser cette question. On pourrait le remettre à une autre réunion du Sénat ou le discuter à une autre instance.
- Je me demande si c'est la manière qu'on a répondu aux questions. Y a-t-il lieu d'apprendre à répondre aux questions?
- J'abonde dans ce sens. Il y a peut-être une façon de répondre à ce questionnaire sans rien fausser. Ça dépend des critères pour améliorer notre position. On pourrait avoir un long débat. Il faut jouer au fin renard et répondre de façon aléatoire.
- Je suis d'accord de ne pas dépenser toutes nos énergies. Il y en aura d'autres évaluations. Il faut regarder les critères à valeur intrinsèque, le prendre pour s'améliorer.
- Je suis d'accord avec le Recteur. Nous avons d'autres choses à faire, c'est vrai. Ce n'est pas pour nous, mais pour ceux qui vont lire le Maclean's en dehors de l'Université. Les gens vont se demander pourquoi on ne veut pas répondre à ce questionnaire. Pour ceux qui font du recrutement, les parents des élèves leur posent ces questions.
- J'ai des préoccupations pour le public. J'ai lu le Bulletin de l'AUCC et il y avait des éléments positifs et négatifs. Je me demande si une des stratégies n'est pas de clarifier ce qui est acceptable. Avoir une interprétation claire.
- Maclean's a approché l'Association des doyens de droit dans l'intention de faire leur évaluation. La réception n'a pas été chaleureuse. Qu'est-ce qu'ils feront, on ne le sait pas. Il y a peut-être lieu d'améliorer le système de réponses, mais il faudrait préparer notre réaction. Il est important que les doyens et les cadres puissent réagir. Au niveau du corps professoral, des anciens, coordonner des éléments de réponses qui seront communs.
- Il faut voir ce qui était vrai ou pas. On ne peut faire comme au Québec. Ici c'est différent parce que nos étudiants vont travailler dans les milieux anglophones.
- Recteur: Je ne pense pas avoir une indication claire du Sénat que l'équipe de direction doive prendre l'évaluation du Maclean's au sérieux. S'il faut le faire, il faudra des ressources. Le Maclean's est national et c'est pas notre petite université qui va les empêcher de le faire. On a réussi à modifier certains aspects de l'évaluation du Maclean's. Il faut regarder l'évolution des universités de langue française. Concernant le point de Fernand Landry, c'est difficile de se préparer parce qu'on ne le sait pas à l'avance. Une semaine avant la sortie l'AUCC envoie de l'information. On pourrait envoyer des questions aux doyens afin de les aider à se préparer.

## 11. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

Elle aura lieu le 4 mars 1993 à 9 heures.

## 12. CLÔTURE

R: 19-SAC-921210

Il est proposé par John Sichel

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

La séance est levée à 17 h 30.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Jean-Bernard Robichaud Président \_\_\_\_\_

Gilles Long Secrétaire \_\_\_\_\_